

Compte-Rendu du Conseil Municipal du Jeudi 9 Juin 2011



L'an deux mille onze, le Jeudi 9 Juin à 20 heures, le conseil municipal, légalement convoqué en date du 1er Juin 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jacques DUCROCQ, Maire.

Etaient présents : DUCROCQ Jacques, PETITPREZ Marc, VANHUFFEL André, TIMMERMAN Guillaume, MAUROIS Sébastien, BOULANGE Virginie, LAFAGES Thérèse, BOULAIS Denise, DELANNOY Annie, EDME Jacques, LEMAHIEU Robert, MAZINGARBE Jean-Claude, ORGAERT Henri, ROUZE Marie-Louise, RYCKEBUSCH Monique, TOURNON Marie-Josée, VILAIN Carmen, WYTS Xavier.

Ayant donné pouvoir : LEPORCQ Jacques à VANHUFFEL André ; GORRILLOT Jean-Pierre à TIMMERMAN Guillaume ; CECCHY Hugues à VILAIN Carmen ; FONTAINE Christophe à BOULANGE Virginie

Secrétaire de séance : MAUROIS Sébastien

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et demande aux conseillers d'approuver le Compte-Rendu de la séance du 17 Mars 2011. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Fixation du Nombre d'Adjoints

En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités territoriales, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de déterminer le nombre des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Après avoir entendu l'intervention de ses membres, le Conseil municipal à l'unanimité, fixe à 6 le nombre d'adjoints.

Election du 6^{ème} Adjoint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président rappelle l'objet du vote qui est l'élection du 6ème adjoint. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 22
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 9

Ont obtenu : Mme LAFAGES Thérèse : 19 voix.

Mme LAFAGES Thérèse ayant obtenue la majorité absolue est proclamée 6ème Adjoint. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une délégation de fonction lui sera attribuée pour les affaires culturelles.

Nomination d'un Conseiller Municipal Délégué

M. WYTS sera quant à lui nommé Conseiller Municipal Délégué pour le suivi administratif des travaux et de divers dossiers administratifs.

Versement des indemnités de fonction aux adjoints au maire et conseillers délégués

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à compter du 1^{er} Juillet 2011 le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire au taux suivants :

- 1^{er} adjoint : 16 % de la base constituée de l'indice 1015
- 2^{ème} adjoint : 16 % de la base constitué de l'indice 1015
- 3^{ème} adjoint : 16 % de la base constitué de l'indice 1015
- 4^{ème} adjoint : 12 % de la base constitué de l'indice 1015
- 5^{ème} adjoint : 12 % de la base constitué de l'indice 1015
- 6^{ème} adjoint : 12 % de la base constitué de l'indice 1015

Dans la limite des crédits votés, les conseillers municipaux auxquels le Maire a délégué une partie de ses fonctions percevront une indemnité égale à 4,5 % de la base constituée de l'indice 1015.

Décision Modificative N°1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De passer, à la demande de la Trésorerie de Templeuve-la-Pévèle, une opération d'ordre budgétaire (123 861,48 €).
- L'acquisition d'une nouvelle balançoire à l'aire de jeux (Avenue du Bois), pour un montant de 2 100,00 €
- De réaliser des travaux au niveau de la toiture de l'église, pour un montant de 4 700,00 €

Vu les comptes budgétaires de l'exercice 2011, le Conseil Municipal décide de procéder aux virements suivants :

En Section d'Investissement :

DEPENSES

21531 (Réseaux d'adduction d'eau) - Chapitre 041 (Opérations d'ordre) :	+ 8 396,80 €
21532 (Réseaux d'assainissement) - Chapitre 041 (Opérations d'ordre) :	+ 115 464,68 €
2135 (Installations générales) – Opération 9147 (Bâtiments Publics) :	+ 4 700,00 €
2188 (Installations générales) – Opération Non Affectée :	+ 2 100,00 €
2111 (Terrains nus) – Opération 9186 (Etude acquisition Foncière) :	- 6 800,00 €

RECETTES

21538 (Autres réseaux) - Chapitre 041 (Opérations d'ordre) :	+ 123 861,48 €
--	----------------

Placement d'un produit issu des cessions foncières des parcelles ZE 153 et ZE 154 (Salle Jeanne d'Arc)

Vu le produit de 196 000,00 € issu de la cession des parcelles ZE 153 et 154 (Salle Jeanne d'Arc) et considérant que l'aliénation d'éléments du patrimoine assure la possibilité d'ouvrir des comptes à terme auprès de l'Etat,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de placer la somme de 196 000,00 € sur un compte à terme, pour une durée de 12 mois, au taux actuariel de 1,40 %
- Charge Monsieur Le Maire de signer le contrat d'ouverture de compte à terme.

Vote d'une subvention au Club de Badminton

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant de la subvention attribuée au Club de Badminton au titre de 2011 à 150,00 €.

Subvention exceptionnelle au Secours Catholique pour le Japon

Rappelant qu'un fort séisme a frappé le Japon au mois de Mars 2011, Monsieur le Maire demande aux conseillers d'attribuer une aide financière au Secours Catholique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500,00 € au Secours Catholique

Allocation de Scolarité Extérieure (Année 2011-2012)

Le Conseil Municipal fixe pour l'année scolaire 2011/2012 à 84.00 € l'allocation par élève pour scolarité extérieure (à partir de la 6^{ème}). L'élève doit être âgé de moins de 18 ans au jour de la rentrée scolaire 2011/2012 fixé par l'académie.

Cette subvention peut être étendue aux enfants scolarisés dans des structures spécialisées, même à l'étranger.

Tarifs des repas du restaurant scolaire

Le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants pour l'année scolaire 2011-2012 à compter du 1^{er} septembre 2011 :

- Enfants domiciliés dans la commune :	
Maternelle	2,60 Euros
Primaire	2,85 Euros
- Enfants domiciliés hors de la commune	3,55 Euros
- Personnel enseignant	4,65 Euros

Tarifs des participations et des repas au CLSH

Le Conseil Municipal, fixe comme suit le montant des participations au C.L.S.H à compter du 1^{er} Septembre 2011.

TRANCHES QUOTIENT FAMILIAL 2011	TARIF JOURNALIER
jusqu'à 500 € (allocataires CAF de Lille)	0.66 €
Jusqu'à 500 € (autres allocataires CAF)	1.81 €
501 à 534 €	3.18 €
535 à 610 €	3.65 €
611 à 686 €	4.20 €
687 à 762 €	4.54 €
763 à 915 €	5.41 €
916 € et plus	5.94 €

Comme l'an dernier, les inscriptions seront prises à la semaine. Cependant le nombre de semaines devra être déterminé le jour de l'inscription et aucun remboursement ne pourra être effectué en cas de désistement ou de maladie de l'enfant.

Comme pour les années précédentes, les enfants non domiciliés dans la commune seront admis sous les réserves suivantes :

- avoir été scolarisés dans une école de la commune au cours de l'année ou avoir une attache familiale dans la commune (grands - parents uniquement) (exception faite pour les enfants du personnel communal ou d'encadrement du C.L.S.H.). **Le tarif est majoré de 30 % pour ces participants.**
- **Le tarif est doublé pour les enfants non domiciliés dans la commune ne répondant pas aux conditions énumérées ci-dessus.**
- fixe le prix des repas à 3.55 € (trois euros cinquante cinq centimes).

Evènements divers

Après avoir entendu l'intervention de ses membres, le Conseil Municipal décide de fixer la participation financière de la commune comme suit :

- 23 € pour toute naissance d'un enfant sainghinois
- Evénements concernant les sainghinois ou les personnes extérieures, rendant des services à la commune ou ayant des liens avec elle :
 - o retraite, mutation : 52 €
 - o résultats sportifs : 22 €
 - o événement familial : 52 €
 - o récompense concours scolaire, universitaire ou professionnel : 52 €

Jury Criminel 2012

Vu l'arrêté préfectoral du **1^{er} Avril 2011** relatif au jury criminel et à la répartition des jurés pour 2012, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de procéder au tirage au sort des jurés appelés à siéger à la cour d'assises pour la commune de Sainghin en Mélantois.

Sont donc désignés :

- LECOCQ Camille
- GRYPONPREZ Gérard
- MERCIER Marie
- GUERMONPREZ Pierre-Yves
- CARPENTIER Catherine
- DESCAMPS Jérémy

Acquisition d'une partie de la parcelle ZB 66 (Parcelle d'accès au cimetière)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que celui-ci avait accepté le 6 Janvier 2011 l'acquisition d'une partie de la parcelle ZB66 en vue de la réalisation d'un accès par la droite au cimetière communal.

Le bornage réalisé par la Sté APGE a cependant démontré que la surface de cette bande de terrain était supérieure à celle indiquée au cadastre (1 124,00 m² au lieu de 1 122,00 m²). Afin

que la délibération soit conforme aux plans et au futur acte notarié, il est demandé un nouveau vote aux conseillers. Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée ZB 66 à l'indivision LANQUETOT.
- PRECISE que cette partie correspond à une bande de terrain de 1 124 ,00 m² située à droite du cimetière en vue de la réalisation d'un accès.
- PRECISE que le prix d'acquisition est de 6 744,00 €soit 6,00 €/m².
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cet achat.

Règlement du portage des repas à domicile

- Considérant la nécessité d'édicter solennellement les règles d'accès à ce service municipal, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE le présent règlement de portage des repas à domicile.
- CHARGE Monsieur le Maire de le signer et de le mettre en application.

Adhésion de la commune au CAUE du Nord

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et de l'Environnement du Nord.
- PRECISE que le tarif d'adhésion pour 2011 est de 0,08 € /Habitant.

Modification du Tableau du personnel

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'il leur est demandé d'augmenter le temps de travail hebdomadaire d'une des ATSEM. Il faut pour cela créer le poste correspondant.

Le Conseil sera ensuite appelé à supprimer le poste correspondant à l'ancien temps de travail dès que le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord aura rendu son avis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier comme suit le tableau du personnel : Poste créé : ATSEM Principal 2nde classe, durée hebdomadaire de 35H00.

Après le vote, Madame BOULANGE informe le Conseil sur le fait qu'il n'y aura pas de fermeture de classes dans les écoles à la prochaine rentrée. Des contacts ont été pris avec le Rectorat et la CAF pour l'ouverture d'une classe passerelle ce qui permettrait d'accueillir plus de tous petits en maternelle.

Monsieur DUCROCQ ajoute que l'Ecole Privée St Joseph ouvrira une classe supplémentaire en 2011-2012, du fait de la fermeture de l'école privée de Bouvines. L'augmentation de leurs effectifs amènera la Municipalité à renégocier l'actuelle convention avec l'école St Joseph.

Retrait de la commune de LA BASSEE du SIMERE

- Vu la demande la commune de LA BASSEE en vue de son retrait du SIMERE ; vu le souhait de son Conseil Municipal d'adhérer par la suite au Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Région de RADINGHEM,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le retrait de la commune de LA BASSEE au sein du SIMERE.

Messieurs EDME et VANHUFFEL informent le Conseil de l'étonnement de M. CASTELAIN, Président du SIMERE, quant à cette demande de retrait. Le seul intérêt pour LA BASSEE de rejoindre le Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Région de RADINGHEM semble être la possibilité de déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électricité.

Monsieur le Maire ajoute que l'actuel projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale, présenté par le Préfet, prévoit la fusion des différents syndicats intercommunaux d'électricité situés autour de la Métropole. Or, ceux-ci n'ont pas les mêmes compétences.

Affaires Diverses

Plan de circulation rue Armel Marsy et rue du Maréchal Foch

Monsieur PETITPREZ présente pour commencer le plan de circulation de la rue Armel Marsy. Ce projet a été élaboré à la base par les services communautaires. Trois propositions avaient été formulées initialement :

- Mettre en place un sens unique de la rue du Moulin jusqu'à la rue du Président De Gaulle
- Mettre en place un sens unique de la rue du Maréchal Leclerc jusqu'à la rue du Président De Gaulle
- Ou le prévoir dans le sens inverse

La Commission Environnement et le Bureau Municipal ont cependant formulé le souhait d'y associer la rue du Maréchal Foch et d'accentuer la réflexion en vue du futur lotissement *Nacarat*. Est donc formulée la proposition suivante :

- Double sens rue Armel Marsy (de la rue du Maréchal Leclerc à la rue du Moulin)
- Sens unique rue Armel Marsy (de la rue du Moulin à la rue du Président De Gaulle)
- Sens unique rue du Maréchal Foch (de la rue du Président De Gaulle à la rue du Maréchal Leclerc)
- Maintien du sens interdit implanté rue du Président De Gaulle (au niveau du N°323)

Monsieur LEMAHIEU intervient et présente un diaporama qu'il a préparé. Il voit 4 raisons de garder le double sens de circulation rue Armel Marsy :

- Préserver la sécurité routière, car le double sens incite les automobilistes à la prudence (pas d'accident depuis 30 ans)
- Pratiquer une démarche de développement durable, puisque le sens unique obligerait les riverains à faire 800 m supplémentaires pour rejoindre le rond-point du Tilleul pour aller par exemple à la pharmacie par la rue Foch à la rue de Lille
- Optimiser la fluidité de la circulation

- Des raisons économiques car le sens unique imposerait des dépenses d'équipement supplémentaires à la collectivité (panneaux, ralentisseurs, etc...)

Il demande que soit donc respecté le choix des habitants et de la délibération du Conseil Municipal du 23 Novembre 2006, ajoutant que chaque Maire depuis Léon LECLERCQ a voulu supprimer le double sens de circulation.

Monsieur EDME précise que cette question a été plusieurs fois débattue car les situations évoluent et qu'il en est de même aujourd'hui avec le projet de lotissement.

Monsieur le Maire précise que les riverains de la Closerie et du lotissement des Allées du Château, consultés lors des réunions de concertation pour la révision du PLU, y sont favorables dans leur ensemble.

Le Conseil, appelé à donner un vote de principe sur ce point, accepte ce plan de circulation par 18 voix pour, 2 contre (Madame BOULAIS et Monsieur LEMAHIEU) et 2 abstentions (Madame VILAIN, avec le pouvoir de Monsieur CECCHY).

Monsieur DUCROCQ conclut en confirmant que ce vote sera acté par un arrêté municipal et que les habitants des deux voies concernées seront convoqués en Mairie. Un calendrier de mise en place sera présenté cette occasion. Il souhaite que la Communauté Urbaine de Lille aide la commune et propose des aménagements spécifiques afin de réduire la vitesse des véhicules.

Monsieur DUCROCQ informe le Conseil Municipal que la prochaine réunion aura lieu le Vendredi 17 Juin 2011 à 20h00 (date imposée par le Préfet du Nord). A l'ordre du jour sera inscrite la désignation des délégués titulaires et suppléants de la commune en vue des élections sénatoriales du 25 septembre 2011.

Monsieur le Maire et Monsieur PETITPREZ évoquent ensuite le recours de *l'Association Ecologie et Tradition* contre le Permis de Construire du Clairon ; ainsi que le remboursement d'une partie des billets TGV par la SNCF en raison du retard lors du voyage au Sénat.

Madame DELANNOY montre ensuite la maquette des pupitres informatifs élaborés par la Société Historique. Ils seront implantés par les services techniques prochainement à proximité des sites historiques et d'intérêt patrimonial de la commune (Ferme de la Noyelle, église, etc...).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h25.